

SEANCE DU 18 mars 2021

Heure de séance : 17 H

Date de convocation et d'affichage : 11/03/2021

L'an deux-mille vingt et un et le dix-huit mars à 17 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur ROUBICHON-OURADOU Olivier, Maire.

Présents : ROUBICHON-OURADOU Olivier, BENEVENS Gérard, GARCIA Régine, SAUVAGNAC Anne, GUIRAUD Julian, VOLA Dominique, FREDIER Laurence, NUEZ Patrick, TAUSSAC Monique, COMBES Cyril

Absents excusés : CHARPENTIER Elliott,

- Pouvoir de Elliott Charpentier à Gérard BENEVENS

M. GUIRAUD Julian a été élu secrétaire

DELIBERATION 1: dégrèvement consommation d'eau

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Magnon Jean-Pierre demeurant 8 allée de la gloriette a reçu pour l'année 2020 une facture d'eau correspondant à une consommation de 1 080 m³ alors que sa consommation moyenne sur les trois dernières années est de 76 m³.

Selon le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, dit « loi Warsmann », Monsieur Magnon a droit au dégrèvement dans la mesure où la fuite se situe après compteur. Ce dispositif s'applique exclusivement aux fuites sur canalisation après compteur.

Monsieur le Maire propose de revoir la facture d'eau en se basant sur la consommation moyenne des 3 dernières années, plafonné au double de la consommation moyenne.

La facturation serait donc basée sur 76 m³ x 2 soit 152 m³

Il propose donc d'appliquer une réduction de 2 642.34 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à : 9 voix POUR – 1 voix CONTRE :

- Approuve le dégrèvement ainsi présenté
- Décide d'appliquer une réduction de titre de 2 642.34 €

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférant.

DELIBERATION 2 : Demande de subvention mise hors d'eau toit de Mirande

Monsieur le Maire présente le devis correspondant à la mise hors d'eau du toit de Mirande

Le devis de travaux s'élève à 29 892.50 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé possible aux divers organismes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé possible aux différents organismes financeurs.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférant.

DELIBERATION 3: Demande de subvention orgue

Monsieur le Maire présente le devis correspondant à la restitution de la tribune de l'orgue à l'église Saint Majan.

Le devis de travaux s'élève à 99 594.98 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé possible aux divers organismes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé possible aux différents organismes financeurs.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférant.

DELIBERATION 4 : Dépôt de permis de construire

Monsieur le Maire présente les devis de Madame Gobin, architecte d'un montant de 53 050 € H.T. pour la mission de travaux concernant la réfection de toiture et élévation intérieur Saint Majan ainsi que la réfection de toiture Saint Grégoire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour déposer le permis de construire

DELIBERATION 5: Demande de subvention réfection place église : REPORTE

DELIBERATION 6: Demande de subvention sol parking : REPORTE

DELIBERATION 7: Groupement de commande téléphonie : ANNULE

FIN DE SEANCE 17h45

Le Maire,
Olivier ROUBICHON-OURADOU

